

ASSEMBLEE DE QUARTIER SUD

25 septembre 2019

COMPTE RENDU



30 participants – Ti Penher

Introduction

Myrienne COCHE, 1^{ère} Adjointe au Maire de Lanester, ouvre la soirée en remerciant les habitant(e)s présent(e)s, les élu(e)s, les services et l'Observatoire de la Démocratie Participative qui, tous, ont été les acteurs de ce dispositif.

I. Temps d'échanges libres

Le temps d'échanges libres, instauré dès le début de la réunion, est l'occasion pour les habitant(e)s de mettre à l'ordre du jour les sujets qu'ils souhaitent.

Par table, les participants ont échangé sur les sujets qui les intéressent ou les préoccupent sur leur quartier et sur la ville avant de partager leurs questions avec l'ensemble de la salle.

Le tableau ci-après synthétise ces échanges.

Questions des participants	Réponses des élus
Y a-t-il vraiment un projet de démolition et de reconstruction de pavillons sur le Fons? Des arbres vont-ils être enlevés à cause de ce projet ?	Effectivement, la vieille bâtisse va être démolie et remplacée par 4 pavillons mais la Ville souhaite garder les arbres (sauf si ceux-ci sont malades) afin de poursuivre la liaison verte déjà existante.
Problèmes de vitesse <ul style="list-style-type: none"> - rues Jean Bart à Locunel - rues capitaine de Maudit et Alfred de Musset. Un stop qui ne sert à rien et vitesse rue de la coopérative.	
Que va-t-il se passer au Cosquer ? Des habitants présents font part de leur mécontentement et de leur inquiétude car ils ont le sentiment de ne pas avoir été assez concertés.	Un avis favorable sur le PLU a été émis par les commissaires-enquêteurs avec une réserve posée pour le secteur de Keraliguen, et des recommandations pour le secteur du Cosquer et celui du Bol d'air. Pour le Cosquer, les élus ont décidé de

	repousser à plus long terme une possible urbanisation du site. Les participants ont été invités aux réunions d'information sur le PLU.
Où en est le projet de cale à bateaux dans la zone du Rohu?	Ce projet d'un port à terre au Rohu tient vraiment à cœur aux élu(e)s de Lanester qui y travaillent depuis quelques années. Il pourrait accueillir environ 200 bateaux à terre, il a une réelle dimension économique. Les 1 ^{ères} études vont commencer en 2020 financées par l'agglomération avec une zone de levage, une zone technique et une zone de loisirs.
Quand l'école Prévert va-t-elle être démolie ? Cette dernière est squattée et a subi des départs de feux.	Il y a effectivement eu un incendie et la Municipalité a demandé à Logis Breton, futur propriétaire, de la démolir au plus vite. Il faut attendre toutefois pour les marchés d'appel d'offre. Les futurs gravats de chantier seront probablement sortis par le portail dédié, en son temps, aux services techniques.
Rue Alfred de Musset : panneau signalétique à déplacer // Problème récurrent d'inondation dans la rue	
Propreté des trottoirs : les déjections canines, les mauvaises herbes...	Outre un problème de civisme des propriétaires de chiens, il est précisé que c'est le devoir de chaque riverain de nettoyer le trottoir devant chez lui.
Quels sont les îlots de fraîcheur pour avoir différents endroits frais sur la ville ?	C'est prévu dans les futurs projets immobiliers. Pourquoi ne pas proposer cette idée au prochain budget participatif ?
Rues Victor Hugo et Graindorge : les habitants posent la question du marquage au sol jaune/blanc car ils se rendent compte que les voitures roulent plus vite du fait d'une plus grande visibilité et se plaignent de ce marquage qui a supprimé au moins 8 places de parking.	Ces marquages sont provisoires car c'est une expérimentation. La réunion organisée le 16 octobre permettra de revenir sur ces tests avec les riverains du secteur.

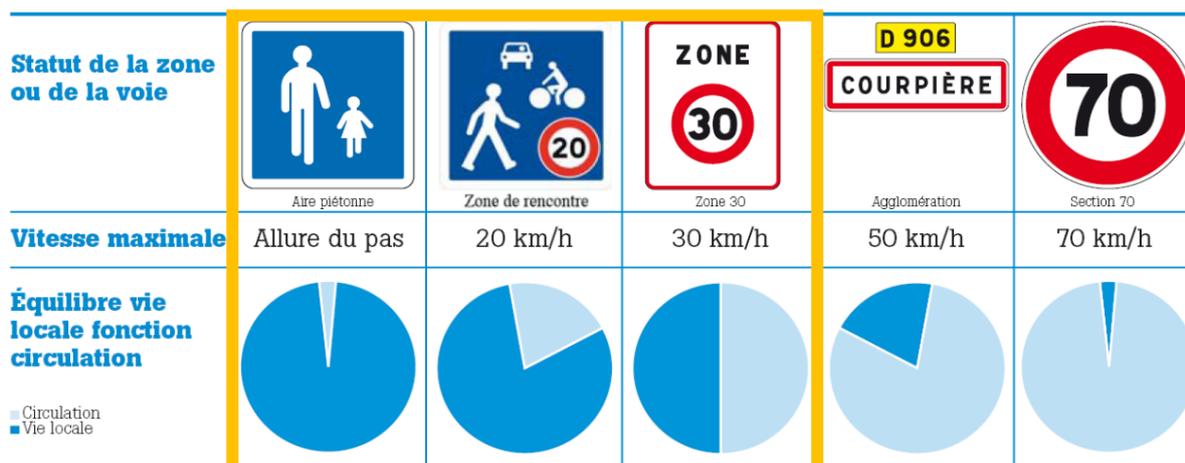
II. Zones 30 et zones de rencontre

Pascal Le GAC, Directeur des Services Techniques de la Ville, présente le sujet d'actualité du quartier.

Les enjeux de ces zones :

- Sécuriser et équilibrer l'ensemble des déplacements
- Rééquilibrer les fonctions de la voirie au profit des modes doux
- Abaisser la vitesse

Un équilibre entre vie locale et circulation des véhicules motorisés → le principe à développer



Les différentes zones



Zones 30



- La **vitesse limitée** à 30 km/h
- Les **entrées et sorties** annoncées par une signalisation → aménagements spécifiques
- Les piétons peuvent traverser facilement et en tout point de la chaussée
- Les **passages piétons** pas nécessaires, sauf cas exceptionnels
- Une **cohabitation favorisée** des vélos et des modes motorisé → sans nécessairement recourir à des bandes ou des pistes cyclables



Zones de rencontre

- Création d'un espace public où la vie locale est développée et prépondérante
- Partage de la voirie par la cohabitation entre les piétons et les véhicules à faible vitesse au centre de la rue.
- La **vitesse limitée** à 20km/h
- Les **piétons** peuvent circuler **sur la chaussée** et y sont **prioritaires**
- **Chaussées à double sens pour les cyclistes** sauf dispositions différentes



Aires piétonnes

C'est une « section en agglomération affectée à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente » (art R.110-21 du Code la Route).

- apaiser les espaces urbains
- rendre la ville plus agréable à vivre
- Le **piéton** y est **prioritaire**
- Présence de véhicules motorisés exceptionnelle mais possible sur autorisation.
- Les cycles autorisés à circuler au pas (< 6km/h) et sans gêner les piétons.
- Aucun véhicule motorisé n'est autorisé à y stationner → arrêt possible pour les véhicules ayant accès à l'aire piétonne.

Questions-demandes des participants

Rue de la république : demande de renforcer le marquage au sol de la piste cyclable car les voitures ne font pas attention.

Une habitante signale qu'il y a une fin de limitation de zone 30 et que 50 m plus loin il y a un stop donc ceci l'interroge.

Au niveau du Moulin du Plessis, le panneau limite la vitesse à 50 km/h mais la plupart des automobilistes roulent à 70 km/h.

La Municipalité peut-elle envoyer une nouvelle lettre à la direction de Naval Group pour rappeler l'itinéraire autorisé pour les poids-lourds et le redire aux entreprises et à leurs salariés ou prestataires.

En direction du Géant, le panneau « Le Rohu » ne serait pas visible ?